



# Péréquation formation du secteur féminin



Comite directeur 7-8 avril 2017

# Rappel des objectifs

- Valorisation des clubs formateurs
- Simplification du mode de calcul en se basant sur :
  - Les résultats sportifs,
  - Le nombre de joueuses signant un premier contrat professionnel (deux saisons minimum dans le centre de formation ou d'entraînement),
  - Le nombre de joueuses sélectionnées l'année n en équipes nationales jeunes (U16- U20).

# Les critères de calcul

Championnat des équipes espoirs LFB

- Classement de 1 à 2 (1-2 finalistes du tournoi final)
- 3-4-5 (deuxième, troisième et quatrième du tournoi final)
- 6 à 12 (classement au ranking)

Equipes espoirs LF2

- Utilisation du ranking établi en fin de saison

Championnat U18

- Classées de 1 à 48

Premier contrat Pro

- A l'issue de la saison considérée (contrat LFB et LF2)

Sélectionnées en équipes nationales jeunes

- Campagne estivale de l'année considérée

## Systeme de scoring:

- Les cinq critères pondérés pour les ramener à la même échelle de points,
- Utilisation d'un coefficient pour valoriser certains critères par rapport d'autres.

# Comparaison des deux modes de calcul

LFB	CLUBS	Nombre de points	Péréquation 2015-2016	Nouvelle répartition
	BOURGES	104,5	15 651,98	19 823
	ANGERS	32,1	3 941,01	6 084
	MONTPELLIER	19,0	5 273,27	3 611
	BASKET LANDES	61,1	8 796,57	11 590
	NANTES REZE	96,3	11 777,24	18 251
	ARRAS	21,9	4 950,04	4 156
	MONDEVILLE	59,8	12 455,86	11 346
	UNION HAINAUT	36,4	4 105,22	6 897
	VILLENEUVE D'ASCQ	22,7	5 609,31	4 306
	CHARLEVILLE	12,5	4 304,80	2 370
	CALAIS	6,5	3 344,81	1 240
	LYON	27,0	5 116,38	5 120
	TOULOUSE	40,6	5 101,23	7 703
NICE	70,2	15 946,22	13 313	

LF2	S.I.GRAFFENSTADEN	8,7	4 040	1 651
	LIMOGES ABC	7,8	3 378	1 477
	ROCHE VENDEE	41,5	6 938	7 866
	LEON TREGOR	12,3	3 681	2 331
	CHARNAY	6,5	2 914	1 236
	TARBES	9,9	4 929	1 884